



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



06072648

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE NAMUR

le **13-04-2006**

[Signature]
Pour le Greffier,

Dénomination : **VERL PROPRIETAIRE, SERVICE ET ADMINISTRATION**

Forme juridique : SOCIETE ANONYME

Siège : RUE LEON FRANCOIS 6-8, 5170 PROFONDEVILLE (Bois-de-Villers)

N° d'entreprise : 0873822322

Objet de l'acte : **NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR-DELEGUE**

(extraits du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} mars 2006)

Le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

a) de nommer Monsieur Christopher STENZEL, domicilié à 44532 Lünen, Loher Mark 8, République Fédérale d'Allemagne en qualité d'administrateur-délégué de la société avec effet au 20 décembre 2005, date de sa nomination en qualité d'administrateur de la société. En cette qualité, Monsieur Christopher Stenzel sera chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion. Son mandat sera exercé à titre gratuit.

b) de ratifier tous les actes et documents exécutés par Monsieur Christopher Stenzel dans le cadre de son mandat d'administrateur-délégué et ce depuis le 20 décembre 2005 et notamment :

-la représentation de la Société en qualité d'actionnaire à l'acte d'augmentation de capital du 16 janvier 2006 de la société MENATAM SA,

-la représentation de la Société en qualité d'actionnaire à l'acte d'augmentation de capital du 16 janvier 2006 de la société LOGMETAM SA.

Pour extraits certifiés conformes

Christopher Stenzel
Administrateur délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/04/2006 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature